



ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE

MINISTRE DELEGUE CHARGE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME



CAMPAGNE NATIONALE SUR LA SECURITE D'OCCUPATION RESIDENTIELLE ET SUR LA GOUVERNANCE LOCALE



Synthèse & Plan d'action

Septembre 2004

Document préparé avec l'appui de



UN-HABITAT

I- Contexte et objectifs des campagnes

A- Campagne sur la sécurité d'occupation résidentielle (SOR)

1- GENESE

Parmi les résolutions prises par la 2^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (Habitat II) en Juin 1996, figure la recherche d'un ensemble de stratégies devant «garantir la sécurité d'occupation et l'égalité d'accès à la terre pour tous, y compris les femmes et les personnes vivant dans la pauvreté »¹.

Lors des 16^{ème} et 17^{ème} sessions de la Commission du Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains, une nouvelle vision stratégique a été adoptée en vue d'atteindre ces objectifs. Des résolutions ont alors été prises; il s'agit des campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation résidentielle (foncière et immobilière) et sur la gouvernance urbaine (gouvernance locale dans l'espace urbain).

Ces deux campagnes sont liées par leur impact sur l'éradication de la pauvreté dans des villes «inclusives et sans bidonvilles».

Elles interagissent en bâtissant une synergie réciproquement profitable, en ce sens que :

- La campagne sur la gouvernance urbaine permettra de mettre l'accent sur les processus participatifs en matière de développement urbain, en impliquant les populations pauvres et les bidonvillois, de façon à promouvoir les questions relatives à la sécurité résidentielle et à l'amélioration de leur cadre de vie.
- La campagne sur la sécurité d'occupation résidentielle, en ouvrant aux populations pauvres, l'accès à un statut et à la citoyenneté urbaine, leur permettra de contribuer de plein droit à la gestion de leur ville et à exprimer leurs opinions et leurs préoccupations par la pratique d'une bonne gouvernance urbaine.

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 par les Etats membres de l'ONU concernent les aspects essentiels de la réduction de la pauvreté et ses effets sur les conditions de vie des populations, notamment les pauvres et les plus vulnérables.

Dans cette perspective, la Déclaration du Millénaire comporte 8 objectifs, sur la base desquels sont établis 18 cibles quantifiées permettant une évaluation comparée des réalisations menées à trois niveaux, global, national et local.

La référence à l'objectif 7 renvoie à la nécessité de «Ville sans bidonvilles», comme l'une des composantes principales d'un développement durable ; considérée comme l'une des questions les plus urgentes du millénaire, qui se situe au cœur du développement, et comme un pilier central de la stratégie visant la réduction de la pauvreté urbaine dans ses différentes composantes.

¹ Voir Annexe n°6

2- CONSTITUANTS CONCEPTUELS DE LA S.O.R

La sécurité d'occupation résidentielle (SOR) repose sur «le droit de toute personne ou groupe d'accès à la terre, notamment pour les femmes et les personnes vivant dans la pauvreté. La SOR exprime également le droit à une protection effective de la part de l'Etat et de la Collectivité, contre les expulsions illégales, sur la base de documents formels et de preuves de leur Statut» (contrat de propriété, contrat formel de bail...).

D'autres aspects entrent en ligne de compte dans la consolidation de la sécurité d'occupation résidentielle ; il s'agit en l'occurrence de :

- **La durabilité du logement** : qui doit être localisé sur un terrain qui ne comporte pas de risques majeurs, construit avec une structure permanente qui permet de protéger les personnes contre les conditions climatiques (pluies, chaleur, froid, humidité...).
- **La suffisance des surfaces habitables**, selon des normes appropriées et adaptées aux conditions sociales et coutumes locales.
- **L'accessibilité à l'eau**, en quantité et en qualité suffisantes, à des prix raisonnables et sans que cela nécessite des efforts insupportables en particulier de la part des femmes, des enfants en général et des petites filles en particulier.
- **L'accessibilité à l'assainissement**, à l'aide de toilettes raccordées à des systèmes d'évacuation hygiéniques, et partagées par un nombre acceptable de personnes.

Dans les faits, la sécurité d'occupation résidentielle implique la mise en place des moyens législatifs, administratifs et institutionnels appropriés, afin de garantir l'accès égal et total au droit à l'héritage et à la possession foncière et des autres biens liés au logement (crédit, ressources naturelles, technologies...).

Le renforcement de la sécurité d'occupation résidentielle devrait avoir des implications largement positives dans l'éradication de la pauvreté.

Le développement de la SOR au Maroc, s'inscrit parfaitement parmi les préoccupations du Gouvernement marocain dans la mesure où elle est appelée à contribuer, d'une part, à l'éradication de l'habitat insalubre érigée au rang de priorité nationale, et d'autre part, à la diminution et l'éradication de la pauvreté, qui constitue à son tour un objectif de première importance pour les pouvoirs publics au Maroc².

Pour traiter de la sécurité d'occupation résidentielle, il y a lieu de donner un aperçu succinct sur l'état des lieux de l'habitat au Maroc et d'analyser les dysfonctionnements de ce secteur ainsi que les répercussions de ces dysfonctionnements sur les établissements humains. Cet aperçu est suivi d'une description de l'évolution des politiques suivies en matière de lutte contre l'habitat insalubre pour aboutir à une présentation résumée des grands axes de la nouvelle politique du gouvernement en la matière.

La rédaction du présent rapport se réfère aux consultations menées dans ce cadre auprès des services du MHU, aux niveaux Central et Régional, auprès des Collectivités Locales, de

² Voir Mémorandum signé par Monsieur le Ministre Délégué Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme et Monsieur le Représentant du Département logement de l'ONU – HABITAT (Juin 2003).

ménages résident des bidonvilles, et des quartiers non formels et de certains promoteurs immobiliers privés.

B- Campagne sur la gouvernance urbaine (GUR)

1 - OBJECTIFS ET ETAPES DE LA CAMPAGNE

Complémentaire à la campagne sur la sécurité d'occupation résidentielle (SOR), celle sur la gouvernance urbaine est appelée à contribuer à l'éradication de la pauvreté dans les villes marocaines en général, et à la lutte contre l'habitat insalubre en particulier. Ses objectifs consistent à renforcer la capacité des collectivités locales et de leurs partenaires (autres administrations, secteur privé et société civile) afin de promouvoir la pratique des principes de base de la gouvernance dans les villes marocaines et accroître la prise de conscience en la matière auprès des responsables locaux.

D'après les pratiques de UN-Habitat et après constitution du Comité de pilotage des deux campagnes nationales (SOR et GUR), les principales étapes de ces campagnes que mènera le Gouvernement sont :

- Elaboration des diagnostics en sécurité d'occupation résidentielle et en gouvernance urbaine.
- Elaboration des plans d'action des campagnes.
- Débats sur les diagnostics et plans d'action.
- Finalisation des plans d'action.
- Lancement des campagnes et mise en œuvre des plans d'action à court et moyen termes.

2 - CONCEPTS DE LA GOUVERNANCE URBAINE

La gouvernance urbaine est l'objet d'un regain d'intérêt à travers le monde. Plus que jamais, les villes ont besoin d'outils et d'actions de gouvernance participative innovants afin de relever les défis auxquels elles sont confrontées et de répondre aux nouvelles perspectives de développement urbain. Les méthodes traditionnelles de gestion des collectivités locales cèdent graduellement la place à la gouvernance participative et responsable.

Qu'est-ce la gouvernance urbaine et quels sont les principaux concepts pour l'appréhender, notamment dans le cadre de la sécurité d'occupation résidentielle et de l'éradication de la pauvreté?

Le Programme des Nations Unies pour le Développement définit souvent la gouvernance comme étant l'exercice de l'autorité politique, administrative, sociale et économique visant à mieux gérer les affaires de la ville et ce, afin de répondre aux besoins de base de ses habitants (emploi, logement, santé, éducation, culture,...) sans distinction de genre, d'âge, d'origine ou autres.

Cette approche est complexe, impliquant plusieurs centres d'intérêts souvent divergents, des principes de base liés à la participation et au partenariat, ainsi qu'un cadre normatif fondé, entre autres, sur l'équité, la transparence, la responsabilité, l'engagement civique, la citoyenneté et la sécurité.

En somme la gouvernance qui vise à élargir la légitimité du domaine public, consiste à améliorer le système de gouvernement, en mettant l'accent sur l'efficacité et la responsabilité des institutions, la promotion des principes démocratiques, et l'établissement d'une relation organique entre gouvernement et société civile. S'agissant du Maroc qui vit depuis le milieu des années 1990 une transition politique, des penchants notables sont exprimés à l'égard des principes de bonne gouvernance. Un tel comportement est probablement lié à l'essoufflement de la légitimité traditionnelle de l'administration territoriale qui était fondée exclusivement sur des préoccupations sécuritaires, lesquelles avaient abouti à un constat indiquant :

- des résultats limités au niveau du développement économique;
- un espace territorial et local émietté et souffrant d'incohérence;
- un modèle social relativement inopérant.

Dès lors, les réformes enclenchées s'articulent autour de deux axes, l'un politique supposé conduire à un renforcement des bases de la démocratie de manière générale; l'autre technique consistant à accroître l'efficacité administrative et à améliorer les capacités d'intervention des pouvoirs locaux.

II- SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES THÈMES DES CAMPAGNES

Dans le cadre de ses engagements visant à réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 par les états membres de l'ONU, relatifs à la réduction de la pauvreté et de ses effets sur les conditions de vie des populations, notamment les pauvres et les plus vulnérables, le Maroc lance deux campagnes nationales complémentaires : La première, sur la sécurité résidentielle, ambitionne de contribuer à ouvrir aux populations pauvres, l'accès à un statut et à la citoyenneté urbaine, et la seconde, sur la gouvernance urbaine, met l'accent sur les processus participatifs en matière de développement urbain, en impliquant les populations pauvres et les bidonvillois.

Ces deux moments forts sont intimement liés par leur impact qui consiste à créer les conditions pour éradiquer la pauvreté dans des villes «inclusives et sans bidonvilles». Ils représentent également une opportunité au cours de laquelle un état des lieux de la question de l'habitat est dressé, décrivant l'évolution des politiques suivies en matière de lutte contre l'habitat insalubre et présentant les grands axes de la nouvelle politique du gouvernement en la matière. Cet état des lieux est suivi d'un plan d'action qui s'articule autour de propositions concrètes comme la codification de la Moulkia, moyen susceptible d'ouvrir de nouvelles possibilités pour valoriser des terrains urbanisables, une offre de terrains à des prix accessibles aux populations les plus démunies, une mise en place de formules de financement de l'habitat pour les plus pauvres, y compris la relance du système de l'épargne-logement et des formules de micro-crédit, une généralisation de l'immatriculation foncière en mettant fin à son caractère facultatif, notamment au niveau des zones suburbaines et péri-urbaines appelées à une urbanisation imminente ainsi une relance du secteur locatif résidentiel sur la base d'une réglementation plus équilibrée entre les locataires, les propriétaires et le fisc.

Le Maroc est aujourd'hui confronté à la prolifération de l'habitat insalubre et aux problèmes que ce type de logement est susceptible d'engendrer. La persistance d'un tel problème représente désormais un défi social et politique d'autant qu'il demeure soutenu par des éléments fortement influents comme la croissance démographique rapide et l'exode rural soutenu qui alimentent une urbanisation forte et en pleine expansion. Faut-il rappeler que la population marocaine vivant dans les villes représente environ 58% de la population totale contre 43% lors du recensement effectué en 1982.

Les effets conjugués de cette pression démographique et de la croissance urbaine créent les conditions d'une demande de plus en plus forte en logements. Les efforts déployés par les pouvoirs publics n'arrivent pas à satisfaire à une telle demande ; tandis que l'inadéquation annuelle entre l'offre réglementaire (80.000 unités) et la demande des ménages (125.000 unités) donnent un déséquilibre structurel et persistant. Une telle insuffisance portant le déficit cumulé à 1.240.000 logements est à l'origine d'une production «non réglementaire» comme l'extension des bidonvilles et de l'habitat insalubre sous équipé.

Ainsi, le nombre de ménages logés dans les bidonvilles est passé en dix années de 160.000 en 1992 à 270.000 en 2003, montrant ainsi les limites des performances du secteur de l'habitat et les coûts économiques et sociaux entraînés par une telle progression. La situation actuelle interpelle par son ampleur aussi bien les pouvoirs publics que les autres

acteurs agissant pour le développement économique et social des villes: outre les foyers vivant dans les bidonvilles, 100.000 ménages habitent un logement insalubre; 90.000 sont logés dans des maisons délabrées ou menaçant ruine; 240.000 familles sont en situation de cohabitation et 540.000 ménages pâtissent d'un déficit en infrastructures.

Face à la prolifération des bidonvilles, les pouvoirs publics ont tenté vainement, tout au long de quatre décennies, des mesures variées et extrêmes : du transfert-regroupement en trames sanitaires vers les périphéries des villes, à la réalisation d'opération de relogement, en passant par le laisser-faire et la normalisation. Faut-il rappeler que la résorption de cette forme d'habitat et son éradication était élevée au rang de «symbole de la dignité» nationale retrouvée au lendemain de l'indépendance (1956) et que l'on se donnait deux années pour assainir les bidonvilles de Rabat qui abritaient à l'époque 37.000 habitants ?!

Aujourd'hui, les changements induits par l'urbanisation interpellent les pouvoirs publics qui tentent de mettre en place des approches plus réalistes afin de satisfaire les besoins des populations urbaines en matières de logement et de services, élargir l'accès à la propriété aux couches les plus démunies, à travers la promotion de logements sociaux à faible coût, mettre en œuvre une nouvelle approche de lutte contre l'habitat insalubre en impliquant l'ensemble des intervenants et des parties en présence et en renforçant la prévention.

Dès lors, les campagnes représentent un véritable plaidoyer destiné à promouvoir les différentes formes de la sécurité d'occupation résidentielle (SOR), tout particulièrement dans les bidonvilles et l'habitat non formel, c'est une initiative qui se veut une action durable. Ses objectifs participent également du renforcement de la capacité des collectivités locales et de leurs partenaires (autres administrations, secteur privé et société civile) afin d'encourager la pratique des principes de base de la gouvernance dans les villes marocaines et accroître la prise de conscience en la matière auprès des responsables locaux.

Faut-il rappeler que le développement de la SOR au Maroc, s'inscrit parfaitement parmi les préoccupations du Gouvernement marocain dans la mesure où elle est appelée à contribuer, d'une part, à l'éradication de l'habitat insalubre érigée au rang de priorité nationale, et d'autre part, à la diminution et l'élimination de la pauvreté, qui constitue à son tour un objectif de première importance pour les pouvoirs publics au Maroc.

Opportunité pour le gouvernement, les collectivités locales et le réseau associatif, le lancement de la campagne sur la sécurité d'occupation résidentielle est un moment fort pour entreprendre des actions significatives, inscrites dans le cadre d'un plan action consensuel, qui requiert l'adhésion des parties impliquées, et tout particulièrement les populations concernées (bidonvillois, habitants des logements insalubres...). Les objectifs de la campagne SOR consistent à promouvoir la concertation entre les organisations des populations habitant les bidonvilles et les quartiers non formels, les ONG et les représentants de l'Etat et des Collectivités locales. Ils visent également à développer le partenariat, l'éducation civique, la «qualification» des ressources humaines locales et l'appui aux initiatives locales. Ils intègrent enfin de manière forte les questions de l'équité et du genre.

Une grande minutie préside à la préparation de la CNSOR. Elle a permis d'inventorier les tâches à entreprendre sous forme de plans d'actions portant sur les réformes proposées en matière de logement, en impliquant les parties prenantes, à mettre en œuvre des

prescriptions de la SOR pour améliorer les conditions de vie des populations pauvres, à évaluer les résultats obtenus et à programmer une généralisation de la démarche au profit des différentes couches sociales, notamment les femmes et les personnes vulnérables.

Il est entendu que les succès de la CNSOR requièrent une volonté et un engagement politiques à différents niveaux, une implication active de la société civile et des leaderships des groupes représentatifs ainsi qu'une mise en évidence des expériences réussies dans le domaine de la gestion de la ville.

La Campagne nationale pour la Gouvernance Urbaine (CNGUR), quant à elle, permet au gouvernement de jouer un rôle de catalyseur et de facilitateur du développement économique local plus que celui de contrôleur d'un tel développement. Alors que les défis de l'urbanisation sont nombreux et complexes au Maroc, ce changement de perspectives résulte largement de l'ouverture pour s'allier solidement les partenaires que sont les collectivités locales, le secteur privé et la société civile. Une telle orientation est dorénavant et déjà consacrée par l'ensemble des textes et des mesures adoptés récemment par le Maroc, y compris au niveau des secteurs de l'habitat et de l'urbanisme.

La diversification des formes de partenariat existantes entre les différents acteurs locaux permettrait de proposer de nouvelles approches élargissant l'accès au logement, notamment aux populations à revenus limités, pour délivrer et assurer la gestion des infrastructures de base et des services publics, susceptibles d'améliorer la sécurité d'occupation résidentielle et les conditions de vie des populations.

L'exercice de la gouvernance urbaine implique d'abord le renforcement des relations entre les collectivités locales, les ONG, les associations, le secteur privé, ensuite l'établissement d'un nouveau type de relations entre les collectivités locales et leurs populations, allant au-delà d'une simple dévolution des compétences dans le cadre du processus de décentralisation à la participation des habitants aux affaires locales. Une telle dynamique, encore timide dans plusieurs villes marocaines, semble aujourd'hui davantage acceptée par les autorités locales que par les élus locaux.

Ces éléments se combinent pour créer un contexte favorable à l'émergence de nouvelles formes de gouvernance urbaine. L'engagement de la société civile et l'implication croissante de plusieurs de ses membres dans le développement et la gestion urbaine (de nombreuses associations ont démontré leur aptitude à fournir un nombre important de services sociaux), signifie que la pratique de la gouvernance urbaine subit une lente mais réelle mutation.

En conformité avec la CNSOR, les thèmes proposés pour la CNGUR qui ambitionne à contribuer à l'éradication de la pauvreté urbaine et à la lutte contre l'habitat insalubre par la sensibilisation des collectivités locales et leurs partenaires sur la pratique bénéfique des principes de base de la gouvernance dans les villes marocaines, se focalisent sur une préoccupation majeure actuelle de l'Etat marocain et d'UN-Habitat et qui est en rapport avec la résorption des bidonvilles selon la stratégie internationale de «Ville sans bidonvilles». Elle propose d'appuyer ce thème fondamental et d'intégrer deux autres sujets que sont le renforcement du mouvement associatif dans les quartiers d'habitat insalubre et l'établissement du cadre normatif de la gouvernance urbaine pour l'habitat et l'urbanisme.

L'appui au programme VSB se donne comme objectif l'éradication, d'ici 2010, l'ensemble des bidonvilles identifiés dans les 70 villes (soit plus de 213.000 ménages concernés). Les mesures d'accompagnement arrêtées pour l'exécution de ce programme VSB consistent à établir des contrats de ville devant lier le MHU, les autorités locales, les collectivités territoriales, les opérateurs publics, les promoteurs privés; à mobiliser le foncier public pour la résorption des bidonvilles et la réalisation de l'habitat social à moyenne et faible VIT, à utiliser le FSH, alimenté par les produits de la taxe sur le ciment, et du BGE comme principales sources de financement des actions de résorption des bidonvilles.

Le renforcement du mouvement associatif par l'association de ce dernier aux solutions préconisées pour la résorption des quartiers d'habitat sous-équipé et non réglementaire (QHNR) et pour la réhabilitation des tissus anciens délabrés. Cet appui pourrait être envisagé sous différentes formes, qu'il s'agisse de l'aide au montage, à la gestion de projets ou à la participation aux opérations de restructuration ou de réhabilitation...La CNGUR est une occasion pour la sensibilisation des populations à la constitution et à la formation des associations de quartier, ainsi qu'une opportunité pour confectionner des guides et outils pratiques adaptés aux associations de quartiers pour l'amélioration de l'occupation résidentielle dans leur quartier.

Concernant l'établissement d'un cadre normatif de la gouvernance urbaine pour l'habitat et l'urbanisme, ce travail est déjà engagé par le gouvernement, notamment avec l'adoption par le Conseil des Ministres du projet de loi 04-04. Si une telle disposition édictant des dispositions en matière d'habitat et d'urbanisme, responsabilise davantage les autorités et les élus locaux face à la problématique de formation et de développement de l'habitat insalubre, notamment les bidonvilles et les QHNR, il serait utile dans le cadre de la CNGUR, de mener une étude conséquente pour l'établissement de ce cadre normatif et d'exécuter le plan d'actions qui en sera retenu, notamment en ce qui concerne la formation des élus et la communication.

Les principales actions suggérées pour les futures campagnes nationales sont synthétisées dans le tableau qui suit

III- PLAN d'action

Thèmes et sous-thèmes	Objectifs	Plan d'actions			Responsabilités	Partenaires
		Actions engagées	2004-2005	2006-2010		
1- Codification de la Moulkia	- Valoriser une grande partie du patrimoine foncier marocain - Sécuriser des familles par un titre de propriété authentifié sans objet de contestation	Projet de loi de la codification des droits réels (en cours d'examen par les ministères concernés)	- Soumission au SGG et au Conseil de Gouvernement - Etablissement d'un plan de communication	- Réalisation d'opérations pilotes et exécution du Plan de communication	Ministère de la Justice	MHU ; DGCL/MI ; secteurs bancaires ;...
2- Modernisation et généralisation des immatriculations foncières	- Appliquer l'immatriculation d'ensemble dans l'habitat - Régulariser les situations juridiques foncières dans les quartiers d'habitat non réglementaire	Refonte en cours des textes de 1913, de 1915 et autres relatifs à l'immatriculation foncière	- Mise à jour des études déjà réalisées sur le foncier - Etablissement d'un plan de communication	- Exécution du Plan de communication - Réalisation d'opérations pilotes	ANCFCC	Ministère de la Justice ; MHU; DGCL/MI;...
3- Offre des terrains à bâtir pour des logements sociaux	Permettre aux familles les plus démunies d'accéder à un terrain constructible et un logement décent	Programme national d'aménagement du foncier public (3.500 ha en cours d'études d'aménagement)	Près de 5.000 hectares identifiés, à acquérir et à équiper	Acquisition et aménagement annuel de 2.000 à 3.000 hectares	MHU et Ministère des Finances	Ministère de l'Intérieur (DGCL et DAR) ; ANCFCC;....
4- Financement des logements des familles à bas revenus	Promouvoir les systèmes d'épargne- logements et du micro-crédit au niveau des familles à bas revenus avec participation active des institutions financières	Mise en place des fonds de garanties hypothécaires adaptés (FOGARIM,..) et institutionnalisation du micro-crédit à l'habitation	Etablissement du Plan de communication sur le micro-crédit et les fonds de garantie (alimentés par le FSH- 600 MDH)	Exécution du Plan de communication et évaluation périodique du programme des fonds de garanties hypothécaires	MHU	Ministère des finances ; secteur bancaire ; associations (Zakoura, Al Amana,...) ; fondations ;....
5- Relance du secteur locatif	Assainir et mettre à niveau le secteur locatif du logement, en mettant en évidence la rentabilité de l'investissement dans les logements locatifs - Mettre en cohérence les textes concernant les secteurs de l'habitat, du foncier et de la fiscalité	MHU a engagé une série de réflexion sur le problème locatif au Maroc	- Elaboration de l'étude sur le système locatif au Maroc (évaluation des textes en vigueur, développement du parc locatif, aspects fiscaux et rentabilité des investissements,	Mise en œuvre des recommandations de l'étude	MHU	Ministère de la Justice; Ministère des Finances ; SGG ; Associations professionnelles ;...

<p>6- Appui au programme VSB/ Promotion du partenariat et de la participation</p>	<p>- Sensibiliser les élus locaux sur la question des bidonvilles et sur leurs implications durables dans les projets de résorption - Encourager le secteur privé à participer à la réalisation des objectifs du Programme Villes sans bidonvilles</p>	<p>- Modèle de contrat VSB établi et lancement des premières signatures (Rabat, Salé et Meknès en juillet 2004), - Premières expériences menées avec le secteur privé (Appel à manifestation d'intérêt) - Préparation en cours d'un document de communication sur la stratégie nationale de «Villes sans bidonvilles» (MHU)</p>	<p>- Elaboration de brochures à destination des collectivités locales pour information et sensibilisation sur les objectifs du programme VSB - Campagne régionale de lutte contre les bidonvilles (expositions, rencontres débats, signature de contrats VSB,...)-</p>	<p>Poursuite des campagnes régionales de lutte contre les bidonvilles</p>	<p>Ministère de l'intérieur (DGCL) et Ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme</p>	<p>Ministère des Finances ; Association nationale des collectivités locales ;....</p>
<p>7- Appui au programme VSB/ Accompagnement social</p>	<p>- Obtenir une meilleure adhésion de la population-cible aux actions de résorption des bidonvilles envisagées - Réaliser des opérations intégrées comprenant des équipements communautaires</p>	<p>MHU a engagé une série de réflexion sur la maîtrise d'ouvrage social (MOS) ou accompagnement social des projets (ASP)</p>	<p>- Etablissement du Plan de formation à l'ASP pour le programme VSB - Institutionnalisation l'ASP au sein des collectivités locales et des opérateurs publics - Organisation des premières sessions de formation à l'ASP au profit des villes cibles du programme VSB</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre du Plan de formation</p>	<p>MHU et Ministère chargé du développement social</p>	<p>DGCL/MI ; ADS ; Association nationale des collectivités locales ; Bailleurs de fonds internationaux ; INAU</p>
<p>8- Appui au programme VSB/ Suivi et évaluation</p>	<p>Assurer une gestion saine et transparente de toutes les activités du programme VSB</p>	<p>Processus de suivi et d'évaluation du Programme VSB envisagé comme action stratégique</p>	<p>Elaboration et large diffusion d'un bulletin ou d'une revue d'information spécifique à l'exécution du Programme VSB</p>	<p>Mise en place d'un site Web spécifique l'exécution du Programme VSB</p>	<p>MHU</p>	<p>DGCL/MI ; opérateurs publics ;...</p>

<p>9- Renforcement du mouvement associatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une meilleure connaissance du mouvement associatif dans le secteur de l'habitat - Renforcer les capacités des associations des quartiers pour une meilleure participation à la lutte contre l'habitat insalubre 	<p>MHU a engagé quelques réflexions (modestes) sur les associations des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'une étude sur les associations (évaluation quantitative, difficultés de constitution et de gestion, attentes,...) - Elaboration de guides pratiques 	<p>Suivi et évaluation du mouvement associatif résidentielle</p>	<p>MHU et opérateurs publics de l'habitat</p>	<p>DGCL/MI; ADS et Ministère chargé du développement social; Bailleurs de fonds internationaux ;..</p>
<p>10- Cadre normatif de la gouvernance du secteur de l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne gouvernance dans les secteurs de l'habitat et de l'urbanisme - Expliquer, aux élus locaux et autres, les finalités des textes juridiques en vigueur 		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de l'étude du cadre normatif dans l'habitat - Exécution des premières activités du plan d'actions qui y sera retenu (formation des élus, communication,...) 	<p>Poursuite du mise en œuvre du plan d'actions du cadre normatif de gouvernance urbaine</p>	<p>MHU et DGCL/MI</p>	<p>Association nationale des collectivités locales ; Bailleurs de fonds internationaux ; INAU ;...</p>